



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 12 Février 2021

Présents : MM. Mmes : SAND Gilbert – CLEISS Jonathan – RUCH Valérie – RUCH Yannick – SCHMITT Dominique – PFISTER Monique – SEIBERT Sandra – LEONHART Caroline - LIENHART Bernard – PETITEAU Sylvia - SCHILL Fabien – WARTH Céline – KLOPFENSTEIN Martine – LENHARDT Olivier

Absent excusé : SCHEER Cédric (procuration à Mme PETITEAU Sylvia)

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du CR du 18 décembre 2020
- 3) Compte rendu des délégations de signature du Maire
- 4) Achat de terrains Hinckel / Leininger
- 5) Vente de terrains rue de la forêt
- 6) Enfouissement des réseaux route de Bitche
- 7) Aménagement de l'espace public
- 8) Ecole – tableaux interactifs
- 9) Convention AGF – Périscolaire
- 10) Subvention Association El Shadow
- 11) Divers

DECISIONS PRISES :

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Sylvia PETITEAU a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 DECEMBRE 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu de la séance du 18 décembre 2020.

3. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DE SIGNATURES DU MAIRE.

3.1 Délégations de signature sans usage de préemption

Dans le cadre de sa délégation de signature, M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été amené à signer 3 dossiers d'usage de droit de préemption pour lesquels la commune n'a pas fait valoir ses droits :

- vente de terrains de la famille SCHEER Philippe/MURER Christiane à la famille CARLOS
- vente du bien de Mme JUD Wilma à M. HEBERT Francis
- vente de terrain de M. HERRMANN/Mme BADER à la SCI NIGHTMARE

3.2 Acquisition d'un bien par voie de préemption urbain

M. le Maire soumet pour avis le projet de vente de terrains de M. Ervin Edwin THOMAS (rue des rochers) à M. ROHRBACH Christian, au prix de 700 € l'are. Ces terrains sont classés en zone 2AU dans le PLUi en vigueur et ne sont pas constructibles à l'heure actuelle. La commune ayant un projet de lotissement sur cette zone dans le futur, le Maire propose par conséquent de faire usage du droit de préemption.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06/02/2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de La Petite Pierre ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 03 février 2021, adressée par Maître SEITLINGER Vincent, Notaire à OBERBRONN, en vue de la cession moyennant le prix de 700 € l'are, des parcelles situées dans la commune de Wimmenau - cadastrées section 2 n° 538 de 9,64 ares et section 2 n° 542 de 6,42 ares, soit une superficie totale de 16,06 ares, appartenant à Monsieur Ervin Edwin THOMAS ;

Considérant le projet de création d'un lotissement dans le futur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (7 abstentions), décide :

Article 1 : d'acquérir par voie de préemption les parcelles situées dans la commune de Wimmenau - cadastrées section 2 n° 538 de 9,64 ares et section 2 n° 542 de 6,42 ares, soit une superficie totale de 16,06 ares, appartenant à Monsieur Ervin Edwin THOMAS ;

Article 2 : que la vente se fera au prix de 700 € l'are, conformément au dossier de déclaration d'intention d'aliéner reçu en mairie le 03 février 2021, adressé par Maître SEITLINGER Vincent, Notaire à OBERBRONN ;

Article 3 : d'autoriser la Maire à signer tous les actes à intervenir.

4. ACHAT DE TERRAINS HINCKEL / LEININGER

Par délibération du 19 juin 2019, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir les parcelles non bâties sises à Wimmenau, cadastrées :

- section 2 n°15 - lieudit Rebberg de 11,50 ares
- section 2 n°16 - lieudit Rebberg de 11,60 ares

moyennant le prix de 500 € l'are, appartenant à M. et Mme HINCKEL Georges

Après avoir pris connaissance du nom du titulaire des parcelles inscrit au Livre Foncier, le Conseil Municipal décide de modifier la délibération et décide d'acquérir les parcelles non bâties sises à Wimmenau, cadastrées :

- section 2 n°15 - lieudit Rebberg de 11,50 ares
- section 2 n°16 - lieudit Rebberg de 11,60 ares

moyennant le prix de 500 € l'are, appartenant à Mme LEININGER Eliane, et autorise le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer les actes à intervenir.

5. VENTE DE TERRAINS RUE DE LA FORET

Suite à l'aménagement de la rue de la forêt, le Maire propose au Conseil Municipal de vendre à M. et Mme ENGELMANN Jacky et à M. et Mme METZ Frédéric les parcelles situées entre la rue de la forêt et leurs propriétés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire ou un de ses Adjointes à prendre contact avec M. LAMBERT, géomètre, pour la création de deux nouvelles parcelles. Les terrains seront proposés aux riverains à raison de 1000 Euros l'are.

6. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DE BITCHE

L'ES procédera à l'enfouissement des lignes sur un tronçon de la route de Bitche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de profiter de cette opportunité pour procéder à l'enfouissement des lignes de télécommunication (téléphone et fibre optique).
- de donner pouvoir au Maire pour la signature de tous documents à intervenir.

7. AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC – DEMANDE DE SUVENTION AU TITRE DE LA DETR

Le Conseil Municipal, après avoir validé l'avant-projet présenté par Monsieur le Maire, relatif à l'aménagement de l'espace public (placette de l'église), dont le coût du projet s'élève à 60.300 € HT, propose de faire une demande de subvention dans le cadre de la DETR/DSIL.

Vu la circulaire préfectorale du 1^{er} septembre 2020 fixant les modalités de l'appel à projet 2021 et de subvention dans le cadre de la DETR/DSIL ;

Considérant que le projet consiste à l'aménagement de l'espace public (placette de l'église) ;

Décide à l'unanimité de soumettre cette opération dans le cadre de la DETR/DSIL pour l'ensemble des travaux d'aménagement de l'espace public (placette de l'église), selon le détail ci-dessous :

N° et Intitulé du lot	Montant H.T.
1. GROS OEUVRE	19.000,00
2. CHARPENTE BOIS	12.000,00
3. COUVERTURE – ZINGUERIE	6.000,00
4. ELECTRICITE	2.500,00
5. SANITAIRES	7.300,00
6. MENUISERIE	4.000,00
7. PEINTURE	2.500,00
8. ETUDES	7.000,00
TOTAL MARCHÉ HT	60.300,00

Approuve le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

Financement	
Fonds propres	42.210,00
Etat DETR	18.090,00
TOTAL RECETTES ESCOMPTEES	60.300,00

Charge Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

8. ECOLE – TABLEAUX INTERACTIFS

L'Etat lance un appel à projet pour le socle numérique dans les écoles élémentaires.

Aussi, le Maire propose d'équiper l'école élémentaire de deux tableaux numériques interactifs. Le montant de la dépense est estimé à 4500 €, subventionné par l'Etat à hauteur de 70%.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette acquisition et autorise le Maire à signer les documents y afférents.

9. CONVENTION AGF - PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au renouvellement de la convention avec l'AGF (Association Générale des Familles du Bas-Rhin) pour la période 2021/2022 et autorise le Maire ou l'un de ses Adjoints à procéder à la signature.

10. SUBVENTION ASSOCIATION EL SHADOW

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention à hauteur de 300 € à l'Association El Shadow présidée par M. OSSWALD Jean-Louis.

11. DIVERS

- Le Conseil Municipal accepte la première proposition de devis de l'entreprise Wendling, pour un montant de 7.918,09 TTC, concernant l'extension du réseau d'eau au niveau de la rue neuve.
- Le contrat avec l'opérateur Orange a fait l'objet d'une révision, permettant ainsi une optimisation des abonnements, de faire des économies, de fluidifier l'accès internet existant et de centraliser l'ensemble des factures de téléphonies sur un portail d'accès en ligne unique.
- Un comité de pilotage commun aux sites « Natura 2000 » se tiendra sous forme de de visioconférence le mardi 16 février 2021. Mme Céline WARTH, en sa qualité de Déléguée Suppléante du Parc naturel régional des Vosges du Nord y assistera.
- Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise en place de panneaux signalétiques pour les « *Douceurs Florales* » et « *Les Abeilles Gourmandes* ».
- Le Maire propose d'installer le Club Epargne à la salle polyvalente, dans le local située à gauche de l'entrée, et ce durant la période de pandémie.
- La commission voirie se réunira le jeudi 25 février 2021 à 19h00.
- Dans le cadre du groupe de travail « Communication », une réunion est prévue le jeudi 04 mars à 19h30. Le Maire souhaiterait optimiser davantage le site internet existant.

Le secrétaire :

**Lu et approuvé
Les conseillers :**